

L'engagement en toute liberté

COMMUNICATION N°57

Janvier 2024



Chers collègues,

Plus que quelques jours avant les élections CSE 2024 ! Est-il besoin de rappeler combien cette prérogative est importante dans votre vie de salarié ? Ce droit durement gagné par toutes celles et tous ceux qui ont fait l'histoire du syndicalisme, et on ne l'écrira jamais assez, vous permet de **faire entendre votre voix au sein de l'entreprise** par le biais de celles et ceux qui la porteront auprès des instances mais aussi à la table des négociations. Et c'est que nous avons fait ces 4 dernières années avec des **avancées notables sur le plan social, économique et salarial.**

Voter, c'est choisir qui parlera en votre nom à la table des négociations.

À quelques jours des élections CSE 2024, rappelez-vous que **voter est un acte aussi simple qu'essentiel**, de plus grandement facilité par la mise en place du **vote électronique**. Et voter pour choisir vos élus, c'est aussi rappeler avec conviction que l'union fait la force.



Votez pour AMplitude, c'est nous permettre de continuer à œuvrer pour de nouvelles avancées économiques et sociales !

Présents à la table des négociations depuis 2019, nous représentons actuellement les salariés d'ALTRAN sur les sujets tels que la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire), la mobilité durable et l'égalité professionnelle, retrouvez ici l'état d'avancement de ces différents sujets.

Fidèlement vôtre,
L'équipe AMplitude

Sommaire _____

- ↗ Édito
- ↗ NAO
- ↗ Mobilité durable
- ↗ Rejoignez Amplitude

Et retrouvez toutes nos infos sur le site syndicat-amplitude.fr

Votez pour AMplitude le 14 février prochain !

Depuis 2019, AMplitude vous représente et agit **pour une meilleure répartition des bénéfices de l'entreprise** résultant du travail de tous, une évolution professionnelle à la hauteur de l'investissement de chacun et une **mise en œuvre plus large de l'approche éco-responsable amorcée.**



Négociations salariales (NAO) 2024 : où en sommes-nous ?

Comme nous vous l'indiquions dans notre précédente communication, la première réunion de la NAO 2024 s'est tenue le 12 janvier dernier. À cette occasion, la direction a présenté aux élus un **accord de méthode pour les NAO**, et AMplitude, ses réserves sur le projet en l'état.

Mis à la signature jusqu'au 19 janvier, la direction de l'UES ALTRAN a ainsi, par le biais de ce texte, confirmé sa volonté de s'aligner sur le modèle de CAPGEMINI qui ne négocie pas les budgets au mérite et à la promotion alors même que le budget prévisionnel est inférieur à l'an dernier.

Côté AMplitude, forts de votre confiance renouvelée en 2019, nous sommes restés fidèles à notre engagement pour la négociation salariale 2024 en confirmant nos demandes pour une meilleure répartition des bénéfices de l'entreprise résultant du travail de tous.

Une négociation indispensable pour réduire les effets de l'inflation

Conscientes des enjeux pour les salariés, les organisations syndicales représentatives (AMplitude, CFDT, CFE-CGC et CGT) se sont réunies avant la première réunion de négociation et cette concertation, qui a démontré à plusieurs reprises son impact, a abouti à la décision commune de négocier un budget au minimum égal à celui de 2023 avec une augmentation d'un niveau suffisant pour rattraper l'inflation des 2 dernières années.

La position de la direction

En raison des élections professionnelles, la direction a proposé un accord de méthode NAO sur la base suivante :

- Une enveloppe annuelle minimale de 1,90% de la masse salariale pour les augmentations individuelles et les promotions.
- Une augmentation minimale pour les bénéficiaires d'une augmentation individuelle au mérite de 2%.

La direction s'est également engagée :

- à fournir les données consolidées relatives à ces augmentations et promotions lors de la reprise de la négociation sur les autres thèmes relevant de son champ, après la finalisation des opérations électorales.
- à reprendre les négociations pour déterminer l'enveloppe globale d'augmentation collective, les rattrapages, et tous les autres thèmes relevant des NAO dès avril 2024.

La position d'AMplitude :

Cet accord de méthode signifie que l'enveloppe pour les augmentations individuelles et les promotions pourra être négociée dès avril 2024, mais AMplitude est d'ores et déjà **en désaccord** avec la base de négociation fixée à 1,9% de la masse salariale, **un budget inférieur à 2023 alors même que le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer.**

Nous prenons bien sûr en compte la position d'une partie des salariés qui demande à bénéficier de leurs augmentations rapidement. Et c'est à eux que nous nous adressons ici pour leur expliquer notre vision à court, moyen et long terme.



Défendons nos intérêts communs...

Si le proverbe français rappelle que « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », ce principe ne peut pas s'appliquer ici car la perte de chance, qui serait concédée par une signature trop rapide dudit accord, impacterait tous les salariés. C'est pourquoi nous avons pour objectif d'obtenir une hausse du budget initial, sous réserve que le temps soit donné aux OS de faire entendre cette revendication. En effet, **ne vaut-il pas mieux attendre 3 mois pour négocier et recevoir à terme une augmentation plus importante avec rétroactivité sur les mois précédents ?**

... pour une valorisation correcte de notre travail !

Vous l'aurez compris si AMplitude n'a pas signé l'accord de méthode NAO 2024, c'est pour obtenir une revalorisation salariale adéquate face à l'inflation. Dans le cas contraire, ce qui ne sera **qu'une apparente augmentation amoindrira encore la valeur travail déjà entamée par la tendance inflationniste post-covid.**

Et si nous reprenons les mots de la direction parlant de « dégager de la marge pour apporter plus de valeurs ajoutées aux salariés », nous pensons opportun de rappeler qu'en 2022, l'entreprise a fait une marge (GOP) supérieure à l'objectif. Pour 2023, celle-ci est légèrement inférieure à l'objectif d'après notre direction et en même temps supérieur à 2022. Nous souhaitons donc **un accord respectueux de la valeur du travail de chacun** et attendons une proposition qui soit à la hauteur d'une implication salariale permettant les résultats positifs de l'entreprise.

Par conséquent, **AMplitude demande à la direction un budget au minima égal à celui de l'an dernier.** Une position que nous pourrions défendre d'autant mieux que nous resterons à la table des négociations grâce à vos votes.



Quid du FMD (Forfait Mobilité Durable) ?

Petit retour en arrière pour comprendre où nous en sommes (cf. article communiqué N°56). Dans un premier temps, l'accord initial n'avait pas été signé par AMplitude pour les raisons que nous avons évoquées dans notre précédente communication (cf. article communiqué N°56), il a été privé de la majorité nécessaire à son entrée en application. Nous sommes donc retournés à la table des négociations.

Après cela, nos principales demandes ont été prises en compte par la direction et nous avons signé **l'accord FMD modifié**. Celui-ci sera applicable dès le 1er avril prochain et restera valable jusqu'en fin 2025. Mais pour AMplitude, ce n'est là qu'un premier pas vers un accord plus abouti. C'est pourquoi nous prévoyons des évolutions qui seront proposées après les élections.

À qui s'adresse-t-il ? À tous les salariés quel que soit le type de leur contrat de travail (CDI, CDD, alternance, temps complet ou temps partiel (sans proratisation du montant si temps de travail \geq à 50 %)) utilisant un vélo pour les déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail.



Ne sont **pas éligibles au Forfait Mobilité Durable** les salariés bénéficiant d'un véhicule de fonction, ou d'un véhicule de service, et les salariés pour lesquels l'entreprise prend en charge de manière partielle ou totale les trajets domicile / travail sous forme d'indemnités kilométriques.

Quel est le montant du forfait alloué ? Ce dernier est de 500 € annuel (net) avec un versement forfaitaire de 41,67 € par mois. Cette aide est exonérée des impôts.

Comment faire pour percevoir le FMD ? Chaque salarié concerné doit respecter deux obligations pour recevoir cet encouragement financier à choisir une option de mobilité durable :

1. **remettre une déclaration annuelle sur l'honneur** attestant de l'utilisation d'un vélo pour ses déplacements domicile – travail,
2. **suivre la formation obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière** sur l'intranet de l'entreprise.

Qu'en est-il pour les salariés qui utilisent les transports en commun ? Le remboursement à 100 % du transport en commun est maintenu en 2024 uniquement mais il ne pourra pas se cumuler avec le FMD, ainsi :

- ▶ Soit votre abonnement mensuel transport en commun est > à 41,67 € : dans ce cas, vous ne pouvez pas percevoir le FMD.
- ▶ Soit votre abonnement mensuel transport en commun est < à 41,67 € : vous pouvez alors compléter par le FMD jusqu'à concurrence de 41,67 €.
- ▶ Vous pouvez également selon les mois panacher transport en commun à 100 % et d'autres mois le FMD à 41,67 € si vous ne prenez pas de transport en commun.

Rejoignez AMplitude !

Grâce à vous, AMplitude est devenu en quelques années un **syndicat représentatif au niveau de l'UES et du Groupe Altran**. Pour cela, chacun de nos membres s'est attaché à rester dans une démarche constructive résolument tournée vers les solutions par le biais d'un dialogue apaisé, et néanmoins ferme.

Notre syndicat a ainsi su, contre vents et marées, affirmer sa place et sa détermination dans l'entreprise. Pour conforter encore notre influence chez Altran, nous avons besoin pour continuer à mettre cette belle énergie au service **d'un avenir commun plus équitable et solidaire**.

Mobilisez-vous et unissons nos voix pour continuer à faire la différence. Notre succès dépend de notre **engagement collectif** et de notre volonté de défendre nos droits, nos valeurs et notre vision pour un environnement de travail plus juste et épanouissant.

REJOIGNEZ-NOUS ET AGISSONS ENSEMBLE POUR POURSUIVRE UN DIALOGUE SOCIAL OUVERT ET EFFICIENT.

Contactez-nous par email à contact.AMplitude.altran@gmail.com

Vos représentants chez ALTRAN



Sébastien ODDI
Secrétaire adjoint
DSCG



Christelle VALENCIA
Responsable Comm.
DS Méditerranée



Nicolas SARTRE
DS ALTRAN RHÔNE-ALPES
RS AMplitude RHÔNE-ALPES



Reynald ISAAC
DS CENTRAL
RSS EST-NORD



BULLETIN D'ADHÉSION à nous retourner par email



<p>Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance : / /</p> <p><input type="checkbox"/> souhaite adhérer au syndicat AMplitude pour 2024</p> <p>Date : / / 2024</p> <p>Signature :</p>	<p>Coordonnées personnelles :</p> <p>N° et voie :</p> <p>Complément :</p> <p>Code postal : Ville :</p> <p>Téléphone portable :</p> <p>Email personnel :@.....</p> <p>Dès réception de ma cotisation annuelle, une carte de membre me sera envoyée par email.</p>
---	--